



FONDATION



DU
PATRIMOINE

Dossier de Presse

***CGPA et la Fondation du Patrimoine, acteurs
de la renaissance du beffroi d'Aire-sur-la-Lys***

26 novembre 2012

De 14h à 17h

Mairie d'Aire-sur-la-Lys

Communiqué de presse	3
Partenariat CGPA – Fondation du Patrimoine : une action de mécénat au service de notre patrimoine local	5
« Le beffroi, cœur de la ville d’Aire-sur-la-Lys».....	7
CGPA, l’assureur des intermédiaires d'assurance.....	9
La Fondation du Patrimoine.....	11
Contacts Presse.....	14

Communiqué de presse

26 novembre 2012

CGPA et la Fondation du Patrimoine, acteurs de la renaissance du beffroi d'Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais)

Le beffroi d'Aire-sur-la-Lys va retrouver une balustrade semblable à celle d'origine, grâce au soutien de CGPA et de la Fondation du Patrimoine.

La rénovation du beffroi de l'Hôtel de ville d'Aire-sur-la-Lys est soutenue par CGPA dans le cadre de son partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Afin de comprendre le projet et d'admirer le beffroi, une visite de chantier est organisée le lundi 26 novembre après-midi, en présence de Max-André Dujardin, Yves Coste et Xavier Bataille, administrateurs CGPA, et Marie-Philippe Whitman, déléguée du Pas-de-Calais de la Fondation du Patrimoine. L'occasion de rencontrer et d'échanger avec les membres du Comité de Sauvegarde du beffroi, les conservateurs et les restaurateurs qui s'investissent dans ce projet.

A la rencontre des acteurs du projet

Aire-sur-la-Lys, bourg typique du nord de la France est doté d'un beffroi, ouvrage défensif de style baroque, et symbole historique au cœur de la ville. La présence d'une tour de guet à Aire-sur-la-Lys remonte à 1179. Ce beffroi est l'héritier d'une histoire marquée par une série de destructions et de reconstructions. La dernière reconstruction à l'identique de la tour date de 1924. En 1977, la couverture de la loge du guetteur est reprise à son tour. Depuis, un muret d'enceinte en ciment remplace les balustres menaçants durement touchés par l'érosion.

Le Comité de Sauvegarde du beffroi et de l'Hôtel de ville d'Aire-sur-la-Lys œuvre à la sauvegarde du patrimoine de la ville. Il a récemment lancé le projet de rénovation du muret d'enceinte supérieur du beffroi, actuellement en place, inesthétique et dangereux. Il sera remplacé par une nouvelle balustrade entièrement restaurée à l'identique, plus conforme au dessin d'origine. Le beffroi va enfin ainsi retrouver toute sa beauté d'antan.

Un mécénat à dimension humaine et proche.

CGPA et la Fondation du Patrimoine ont signé une convention de partenariat triennale le 29 juin 2011. Le mécénat de CGPA permet de soutenir le financement de projets de sauvegarde et de valorisation d'éléments de patrimoine bâti public ou associatif liés à l'eau, ou considérés comme des «symboles de ville ou de village». La rénovation du beffroi de l'Hôtel de ville d'Aire-sur-la-Lys est ainsi l'un des 13 premiers projets soutenus par CGPA dans le cadre de ce partenariat.

Ce partenariat favorise des rencontres nouvelles autour du patrimoine régional, permet de tisser des liens et de soutenir la restauration d'édifices locaux. C'est le souhait de CGPA : faire que son action de mécène soit à l'image de son métier : inscrit dans l'humain et la proximité. Les intermédiaires d'assurance, agents et courtiers notamment sont présents partout en France. Ils sont des relais d'opinion importants, ils connaissent leur territoire, la culture locale, ils vivent et travaillent en symbiose avec leur environnement. CGPA s'adresse à eux tout au long de l'année et souhaite renforcer les liens de proximité avec ses adhérents, partager les valeurs d'écoute et de service.

A PROPOS DE CGPA

CGPA, société d'assurance mutuelle régie par le code des assurances est leader sur le marché de la responsabilité civile professionnelle des intermédiaires d'assurance. Elle est spécialisée dans les domaines de la Responsabilité Civile Professionnelle et de la Garantie financière des intermédiaires d'assurances. Elle garantit aussi d'autres d'activités d'intermédiation telles que celles des agents en transactions immobilières et celles des opérateurs de banque, des conseillers en investissement financier et des démarcheurs bancaires ou financiers. Le partenariat de CGPA exprime sa considération pour ses adhérents, son attachement aux territoires et sa volonté d'échange et de partage de ses valeurs fondamentales.

A PROPOS DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996, et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du Patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine de proximité, le plus souvent non protégé par l'État. La Fondation du Patrimoine mobilise pour cela toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration et de valorisation de patrimoine bâti, mobilier et naturel, en apportant un soutien tout particulier aux projets créateurs d'emplois qui favorisent la transmission des savoir-faire.

Partenariat CGPA – Fondation du Patrimoine : une action de mécénat au service de notre patrimoine local

CGPA et la Fondation du Patrimoine ont signé une convention de partenariat triennale portant sur la préservation du patrimoine de proximité. Ce mécénat permet de soutenir le financement de projets de sauvegarde et de valorisation d'éléments de patrimoine bâti public ou associatif liés à l'eau, ou considérés comme des "symboles de ville ou de village".

CGPA et la Fondation du Patrimoine développent un partenariat fondé sur la rencontre des hommes sur le terrain. Délégués et responsables de la Fondation sont des acteurs régionaux, porteurs d'initiatives aux côtés des associations, des élus, des forces vives. Ils connaissent les adhérents de CGPA, leur agent général d'assurances ou leur courtier, leur gestionnaire de patrimoine.

Ce mécénat va faire naître des nouveaux échanges autour du patrimoine régional. Il va permettre de tisser des liens, et de partager des projets. La Fondation du Patrimoine donne la possibilité de mettre en place un mécénat à dimension humaine et proche. Tel est le souhait de CGPA.

Les intermédiaires d'assurance, agents et courtiers notamment sont présents partout en France. Ils sont des relais d'opinion importants, ils connaissent leur territoire, la culture locale, ils vivent et travaillent en symbiose avec leur environnement. CGPA s'adresse à eux tout au long de l'année et souhaite renforcer les liens de proximité avec ses adhérents, partager ses valeurs d'écoute et de service.



Le beffroi, au cœur d'Aire-sur-la-Lys – Photo : Ville d'Aire-sur-la-Lys

Les 13 premiers projets soutenus dans le cadre de ce partenariat sont :

1. Le théâtre de Châtel-Guyon (Puy de Dôme)
2. Le lavoir de Villemenant à Guérisny (Nièvre)
3. Le bateau l'Hémérica à Concarneau (Finistère)
4. Le bourdon et le beffroi de la cathédrale d'Orléans (Loiret)
5. La chapelle St André de Rivesaltes (Pyrénées Orientales)
6. La passerelle Mangin à Richardmesnil (Meurthe et Moselle)
7. Le beffroi d'Aire sur la Lys (Pas-de-Calais)
8. Le moulin Passe-Avant à Amiens (Somme)
9. Le moulin St André-de-la Roche (Alpes-Maritimes)
10. Le diorama de Daguerre à Bry-sur-Marne (Val-de-Marne)
11. Le moulin neuf de Saint Arnoult (Yvelines)
12. Les grandes orgues de Bougival (Yvelines)
13. Les Fresques de Delacroix de l'église Saint Sulpice (Paris)



Le sommet du beffroi – Photo : Ville d'Aire-sur-la-Lys

Chaque projet retenu par CGPA fait l'objet d'une convention de financement spécifique établie entre CGPA, la Fondation du Patrimoine et le maître d'ouvrage du projet. Les adhérents régionaux sont mobilisés pour apporter leur soutien au projet. Le montant de l'aide attribuée et la nature des travaux soutenus sont précisés au cas par cas.

« Le beffroi, cœur de la ville d’Aire-sur-la-Lys »

Un édifice typique des villes du Nord

Au XI^e siècle, l’émergence du mouvement communal entraîne la construction des premiers beffrois.

L’essor économique et démographique donne naissance à des bourgs commerciaux où les marchands s’organisent en association. La commune administrée par des échevins se matérialise d’abord par un sceau ou un droit de cloche, mais rapidement elle souhaite posséder sa propre tour, à même de rivaliser avec les donjons et clochers : le beffroi.

Le beffroi remplit alors de multiples fonctions : tour de guet, horloge, prison et chambre close. C’est du haut du beffroi qu’est donnée l’alerte en cas d’incendie et invasion. Sa cloche, appelée « bancloque », sonne les heures. C’est également dans le beffroi que se réunissent les échevins, et que sont conservés dans des coffres, les chartes, le sceau et le trésor de la ville.



Le beffroi au 19^e siècle – Photo : <http://www.blogg.org/blog-54632.html>

A Aire-sur-la-Lys, la construction d’une première tour de guet, appelée « cloquier », remonte à 1179. L’édifice est ensuite doté d’une halle et d’un second « cloquier » en bois en 1355. En 1372 et 1405, deux incendies ravagent la ville et détruisent le beffroi. Il est reconstruit en 1447 en pierres et en briques et est doté d’une deuxième cloche « Le Vigneron » qui sonnait l’heure de fermeture des cabarets.

236 marches à gravir

L’actuel beffroi fut construit au cours du XVIII^e siècle. Il est victime d’un incendie en 1914. Seuls le campanile et les éléments intérieurs en bois sont consumés. L’horlogerie, le carillon et les deux grosses cloches se sont quant à elle écroulées sur la voûte de la salle du loup située au 1^{er} étage. En 1923, le beffroi est restauré à l’identique avec le soutien de la ville d’Aire-sur-la-Lys. En 1977, la couverture de la loge du guetteur est reprise et un muret d’enceinte en ciment provisoire est installé

pour remplacer les balustres menaçantes durement touchées par l'érosion. Depuis 1947, le beffroi est classé Monument Historique. Il fut également classé Patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco en 2005.

Tour carrée de style baroque, il est accolé à l'Hôtel-de-ville avec lequel il communique. L'édifice s'élève à environ 58 mètres. Il repose sur quatre gros piliers, de briques et de pierres de 2 mètres d'épaisseur. Il comporte 7 étages auxquels l'on accède par 236 marches.



Le beffroi – Photo : Ville d'Aire-sur-la-Lys

L'état actuel du monument nécessite une restauration totale et à l'identique de la balustrade de la loge du guetteur avec la pose de nouveaux balustres tournés, surmontés de leurs appuis en pierres neuves. Des pots à feu avec flamme et draperies retrouveront leur emplacement et orneront les angles de la terrasse. Le remplacement du parapet en béton par cette balustrade et une nouvelle protection en plomb des corniches et des entablements extérieurs redonneront au beffroi son aspect d'origine.

Par ailleurs, ce projet fait l'objet d'une souscription lancée par la Fondation du Patrimoine, faisant appel au mécénat populaire. Pour faire un don au projet, rendez-vous sur <http://www.fondation-patrimoine.org/3143>.

CGPA, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine intervient pour soutenir cette opération de sauvegarde et de restauration à l'identique d'un patrimoine, témoin du passé de la ville d'Aire-sur-la-Lys et symbole de l'histoire d'une région.

Plus d'informations :

<http://www.ville-airesurlalys.fr/beffroi.htm>

<http://www.ot-airesurlalys.fr/beffroi.html>

<http://www.fondation-patrimoine.org/3143>

CGPA, l'assureur des intermédiaires d'assurance

CGPA est une société d'assurance spécialisée depuis 80 ans dans l'assurance de responsabilité civile professionnelle des intermédiaires d'assurances. Au cœur du secteur de l'assurance depuis sa création, CGPA bénéficie à la fois de la souplesse d'une structure réduite, de la force de ses engagements et de ses relations étroites avec les principaux acteurs du marché.

CGPA est reconnue par les compagnies, les intermédiaires et les syndicats professionnels comme un acteur essentiel de la solvabilité, du professionnalisme et de l'indépendance de leur profession. Son ambition est d'être la référence dans notre métier.

CGPA est le spécialiste de la Responsabilité Civile Professionnelle, de la Garantie Financière des intermédiaires d'assurances et des activités connexes : Intermédiaire en Transactions Immobilières, Intermédiaire en Opérations de Banque, Conseiller en Investissement Financier, Démarcheur Bancaire ou Financier.

Les valeurs de CGPA

Indépendance

CGPA est la seule structure de son domaine à ne pas dépendre d'un groupe. Elle a conservé son indépendance, garantie par sa structure mutualiste. CGPA assure ainsi à ses adhérents une parfaite impartialité dans la défense de leurs intérêts.

La spécialisation et l'expertise : Responsabilité Civile Professionnelle des intermédiaires de l'assurance et Garantie Financière

CGPA conjugue une excellente connaissance du Code des assurances et de la jurisprudence avec une veille constante de l'évolution des réglementations. Pour aller encore plus loin, CGPA allie à son équipe de juristes les compétences d'avocats spécialisés.

Accompagnement, sens du service et proximité

CGPA assure un accompagnement permanent, réactif et sur-mesure de ses adhérents.

Ouverture

Initialement créée par et pour des assurances, CGPA a su s'adapter aux mutations de son environnement en s'ouvrant à d'autres types d'activités : garanties de gestion de patrimoine, démarchage bancaire et financier, intermédiation en transactions immobilières et en opérations bancaires, conseil en investissement financier.

Solidité financière et solvabilité

La solidité financière de CGPA est garantie par des fonds propres, qui couvrent plus de 23 fois la marge exigée selon les normes de Solvabilité I. Selon les normes de Solvabilité II, l'excédent de couverture de cette société centrale de réassurance (SCR) est de 5. Le budget et les frais généraux de CGPA sont étroitement contrôlés.

Innovation

CGPA est à la pointe de l'innovation dans les garanties et conseils qu'elle propose :

- Tarifs adaptés à chaque intermédiaire et montants de garantie qui vont au-delà des minima légaux
- Contrats sur-mesure pour se munir de la garantie nécessaire et suffisante de son activité.
- Formations de ses collaborateurs et adhérents en fonction des évolutions réglementaires
- Une Lettre CGPA Conseils à destination des adhérents

Solidarité

A travers une politique tarifaire solidaire (prix compétitifs, limitation des frais administratifs, gestion rigoureuse des frais généraux), CGPA aide les nouveaux entrants dans la profession et affirme ainsi sa présence aux côtés des intermédiaires d'assurance pour qu'ils exercent toujours leur profession le plus sereinement possible.

CGPA est une société d'assurance indépendante

Le statut de mutuelle et la structure de gouvernance de CGPA permettent à chacun de connaître et comprendre ses orientations stratégiques.

- Les **Administrateurs** sont choisis parmi les sociétaires et élus par l'Assemblée Générale Ordinaire pour six années.
- Le **Conseil d'administration** représente les adhérents et se compose de membres actifs de la profession, intermédiaires en assurance et en finance, pleinement conscients des préoccupations et contraintes de la profession.
- **Eric DEVORSINE** préside le Conseil d'Administration de CGPA, qui définit les orientations stratégiques de la mutuelle.
- Le **Directeur Général, Hervé LANCELOT**, pilote la stratégie et les missions de CGPA au quotidien.

Chiffres clés CGPA pour 2011

- **Plus de 13 000 adhérents**
 - 9 900 agents généraux
 - 2 700 courtiers
 - Un nombre croissant de nouvelles professions de l'intermédiation financière : 550 CGPC, CGPI et IOB, soit +4% par rapport à 2010.
- **2 663 dossiers sinistres** en cours
- **30 884 K€ de chiffre d'affaires 2011** avant ristourne
- **Taux de redistribution : 12%**, soit plus de 3 millions d'euros de remise pour les adhérents en 2011.

La Fondation du Patrimoine

Présentation

Environ 500 000 édifices non classés, publics ou privés, porteurs d'histoire et de mémoire, font partie intégrante des paysages de nos régions. Maisons rurales, églises, chapelles, moulins, fontaines, lavoirs, pigeonniers, etc. ; autant d'éléments qui témoignent d'un art de vivre et d'une architecture locale, chers à chacun.

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine s'attache à sauvegarder et à valoriser l'ensemble de ce patrimoine, tout particulièrement celui qui n'est pas protégé par l'Etat. Ceci pour préserver des pages essentielles de notre histoire, faire œuvre de mémoire et transmettre aux générations futures un patrimoine qui nous a été légué et dont la conservation est de la responsabilité de tous.

Par son action, la Fondation du Patrimoine, contribue à l'emploi, à la formation, à l'insertion professionnelle ainsi qu'à la transmission des savoir-faire artisanaux dans les domaines de la restauration et de la valorisation du patrimoine, tout particulièrement du bâti ancien.

La Fondation du Patrimoine mobilise toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration de ces édifices qui occupent une place importante dans notre mémoire collective.

La Fondation du Patrimoine est constituée d'un réseau de 24 délégations régionales et 104 délégations départementales animées par 466 bénévoles assistés de 65 salariés. Les délégués régionaux et départementaux bénévoles constituent la clef de voûte de l'action sur le terrain alors que les chargés de mission assurent la gestion et l'administration des dispositifs d'appui.

Une petite équipe nationale, située à Paris, d'une quinzaine de personnes est chargée de l'animation, de la mise en œuvre des partenariats, de la gestion administrative et financière globale et de la communication.

La Fondation a été présidée depuis sa création et jusqu'à fin 2005 par Edouard de Royère, aujourd'hui Président d'honneur. Charles de Croisset a pris sa succession en janvier 2006. Il préside le Conseil d'administration où siègent les membres fondateurs, des représentants d'institutions (Assemblée nationale, Sénat) et des représentants des ministères de l'Intérieur, de la Culture, de l'Environnement. Un Conseil d'orientation est composé de représentants d'associations de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, et de personnalités qualifiées.

Les membres fondateurs de la Fondation du Patrimoine

Axa • Bellon S.A. (Sodexo) • Crédit Agricole S.A. • Danone • Devanlay • Fédération Française du Bâtiment • Fimalac S.A. • Fondation EDF • Indreco • L'Oréal • Michelin • Shell • Parcs et Jardins de France • Vivendi

Les missions de la Fondation du Patrimoine

Promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité, celui-là même qui fait la richesse de la mémoire locale, en identifiant les édifices et sites menacés de dégradation ou de disparition, et en sensibilisant les acteurs locaux à la nécessité de leur restauration.

Susciter et organiser des partenariats public/privé en faveur de projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine local. La Fondation n'a vocation à être ni maître d'œuvre ni maître d'ouvrage de projets de restauration ; en revanche ses délégués travaillent en étroite collaboration avec les services de l'état (DRAC, STAP, ABF, etc.) et passent des accords avec les régions, les départements et les communes ainsi qu'avec les associations locales de sauvegarde du patrimoine. Ils s'emploient à mobiliser le mécénat des entreprises et des particuliers.

Transmettre les savoir-faire et favoriser la création d'emplois. Cette mission découle directement de l'engagement de la Fondation au service du patrimoine de proximité. La restauration des éléments constitutifs de ce dernier fait travailler les entreprises locales et encourage la formation et l'insertion des jeunes, la création d'emplois, notamment dans les secteurs du bâtiment, de la culture et du tourisme et la transmission des métiers et techniques traditionnels.

Les moyens d'action de la Fondation du Patrimoine

Le label

La Fondation est le seul organisme privé habilité par le Ministère de l'Economie et des Finances à octroyer un label à une opération de restauration concernant un immeuble non protégé au titre des Monuments Historiques mais présentant cependant un réel intérêt patrimonial. Sous certaines conditions, ce label permet aux propriétaires privés de bénéficier de déductions fiscales incitatives pour des travaux extérieurs réalisés sur des édifices visibles de la voie publique. Depuis 2000, 9 000 labels ont été accordés à des propriétaires privés

La souscription publique

Par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine, une commune ou une association assurant la maîtrise d'ouvrage de travaux de restauration, peut faire appel à la générosité publique et faire bénéficier les donateurs de déductions fiscales. À ce titre, la Fondation du Patrimoine, reconnue d'utilité publique, peut recueillir des dons affectés à la réalisation d'un projet déterminé. Sous certaines conditions, elle abonde sur ses ressources propres le produit de la souscription. Depuis 2000, 4 300 souscriptions ont été lancées sur l'ensemble du territoire.

La mobilisation du mécénat d'entreprise

Dans le cadre d'accords de partenariat conclus avec des entreprises à l'échelon national ou local, la Fondation du Patrimoine suscite le mécénat en faveur de projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine de proximité.

Depuis l'origine,

- plus de 17 450* projets soutenus
- plus d'1,3 milliard* d'euros de travaux engagés
- soit plus de 3 000* emplois créés ou maintenus dans le bâtiment en moyenne par an

*Chiffres au 30/06/2012



www.fondation-patrimoine.org

Contacts Presse

CGPA

Sophie de la Roche Saint André

Alphacoms
Tél. 01 48 74 18 62
Mob. 06 77 70 54 89
s.dlr@alphacom.fr

Fondation du Patrimoine

Mélanie Prévost

23 - 25 rue Charles Fourier – 75013 Paris
Tél. 01 53 67 75 99
melanie.prevost@fondation-patrimoine.org
<http://www.fondation-patrimoine.org>